

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	PLESSIET Sylvain
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	059Z1210 <i>Plessiet Sylvain</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CONTROLE TECHNIQUE TAHAR 1335 AVENUE DE PETITE SYNTHE 59640 - DUNKERQUE
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S059Z239
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	20/02/2026
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX <i>Beatrice Taburiaux</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	2	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

Suite au résultat de cet audit, des actions qualité sont à réaliser.

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

20/02/2028

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : PLESSIET Sylvain



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : GE-757-SZ Catégorie de véhicule : M1 Energie : ES
Date de mise en circulation : 18/02/2022 N° PV : 26087677

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25087027	24/12/1202	RAS
25086801	04/12/2025	RAS
25086826	08/12/2025	FONCTION 1 - Équipements de freinage - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique
25086850	09/12/2025	RAS
25086923	15/12/2025	RAS
26087125	06/01/2026	RAS
26087193	12/01/2026	RAS
26087257	17/01/2026	RAS
26087350	24/01/2026	RAS
26087423	30/01/2026	RAS



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	NON CONFORMITÉ
	1.2.1.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 1.2.2. Efficacité du frein de service : Absence de mise en condition sur l'ensemble des PV étudiés et absence de respect de la progressivité.	
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage	
	Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire	
	Non concerné.	



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage 2.3.1.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 1.8.1. Liquide de frein : Mauvaise réalisation du contrôle du liquide de frein.	CONFORME NON CONFORMITÉ
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : PLESSIET Sylvain



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.